d'Justiça 64/39 de 3-II-930

COPIADO PARA EXPEDIENTE

OFFICE INTERNATIONAL
D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Adresse Télégraphique :
INTERHYGIE-120-PARIS

PARIS, LE 19

195, BOULEVARD ST-GERMAIN (VIIe)
Téléphone : Littré { 97-60 / 86-10

S. R. E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE EXPEDIENTE
JAN 27 1930
Nº 00811

Comunicado de Quarentena

Conformément à une décision du Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique dans sa session d'octobre dernier, un exemplaire du Rapport de la Commission spéciale chargée de l'examen de diverses questions en relation avec l'application de la Convention sanitaire internationale de 1926 ou connexes (Commission de la Quarantaine), tel qu'il a été adopté par le Comité en séance plénière du 28 octobre 1929, doit être adressé aux Gouvernements des Pays participant à cette Convention.

Le Directeur de l'Office International d'Hygiène publique a l'honneur de vous envoyer ci-joint ledit Rapport, dont les conclusions sont, à la suite des délibérations en séance susvisée, celles du Comité permanent de l'Office sur les questions dont il s'agit.

Paris, le 31 novembre Décembre 1929.

OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE — ARRANGEMENT INTERNATIONAL du 9 Décembre 1907 — PARIS 31 Décembre 1929

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Rio de Janeiro.